

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2018

Préambule

Obligations légales du débat d'orientation budgétaire DOB

- ✚ La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.
- ✚ Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Objectifs du DOB

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ✚ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- ✚ d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- ✚ de donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Publicité du DOB

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, loi NOTRe, du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'État.

Sommaire

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

1.1 Perspectives économiques 2018 au niveau national et européen

1.2 La loi de programmation des finances publiques 2018/2022, la loi de finances pour 2018 et ses mesures relatives aux collectivités territoriales

1.3 Niveau d'épargne 2018 et marges de manœuvres 2018

2. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

2.1 Recettes de fonctionnement

Fiscalité

Concours de l'État

Autres recettes

2.2 Dépenses de fonctionnement

Subventions

Personnel

Autres dépenses

2.3 Investissement

Dette

Programme pluriannuel d'investissement

Crédits d'investissement pluriannuels

2.4 Balance générale du budget primitif 2018 et du budget annexe eau.

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

1.1 Perspectives économiques 2018 au niveau européen et national

Selon la note de conjoncture de l'Insee publiée en décembre 2017, depuis la fin 2016, l'activité française garde une cadence soutenue (+ 0,5 à 0,6 % par trimestre) : la croissance annuelle a donc atteint 2,2 % cet été, renouant avec un rythme qui n'avait pas été observé depuis 2011, dans un contexte où l'ensemble de la zone euro connaît une croissance relativement homogène.

Dans la zone euro, la croissance a de nouveau été très soutenue au troisième trimestre (+ 0,6 % après + 0,7 %) et le climat des affaires est au plus haut depuis 17 ans. En effet, les incertitudes politiques en Europe, avec la crise catalane, la constitution difficile d'une majorité en Allemagne ainsi que les élections à venir en Italie, ne semblent pas pour l'instant affecter le moral des entrepreneurs. L'activité resterait donc robuste dans l'ensemble de la zone euro jusqu'à la mi-2018 (+ 0,6 % fin 2017, puis + 0,5 % par trimestre).

La France ne ferait pas exception à ce mouvement d'ensemble : l'économie française poursuivrait sur sa lancée au cours des prochains trimestres (+ 0,6 % fin 2017, + 0,5 % début 2018, puis + 0,4 % au printemps). La croissance annuelle atteindrait + 1,9 % en 2017 et on projette raisonnablement pour 2018, + 1,7 % à mi-année.

Les chefs d'entreprises françaises sont optimistes selon les enquêtes de conjoncture : le climat des affaires progresse continûment depuis fin 2016 et il a atteint en novembre 2017 son plus haut niveau depuis début 2008. Les différents secteurs sont à l'unisson, qu'il s'agisse de l'industrie (où les perspectives générales d'activité atteignent des niveaux inédits depuis 17 ans), des services marchands (qui continuent à bénéficier, entre autres, du retour des touristes), ou de la construction.

La croissance serait tirée par le dynamisme de la demande globale. Les exportations dépendraient certes des à-coups des secteurs aéronautique et naval et le déficit des échanges de produits manufacturés se creuserait encore un peu. Mais, grâce aux produits agricoles et au tourisme, le commerce extérieur cesserait mi-2018 de peser sur la croissance.

Du côté de la demande intérieure, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à déclarer des difficultés d'offre et leurs dépenses d'investissement ne faibliraient donc pas.

Les ménages bénéficieraient quant à eux de revenus d'activité dynamiques. La hausse de l'inflation et les effets de calendrier des mesures fiscales ont bridé temporairement leur pouvoir d'achat pendant l'hiver, faisant plier leur consommation, mais sans la rompre car on observe une tendance à diminuer leur taux d'épargne pour anticiper sur une amélioration de leur pouvoir d'achat fin 2018. Leurs dépenses d'investissement ont accéléré franchement en 2017, mais devraient ralentir un peu mi-2018.

L'économie française continuerait de générer environ 100 000 emplois marchands par semestre, tandis que l'emploi non marchand se replierait de nouveau avec la diminution des emplois aidés. L'emploi total progresserait néanmoins plus vite que la population active et le taux de chômage diminuerait un peu, à 9,4 % à l'horizon de la prévision (soit - 0,1 point sur un an).

La loi de finances pour 2018 prévoit un déficit public qui devrait s'établir à 2,9 % du produit intérieur brut (PIB) en 2017 et à 2,6 % en 2018 ainsi qu'une stabilisation du ratio de dette publique à 96,8 % du PIB en 2017 et 2018.

1.2 La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018/2022, la loi de finances pour 2018 et ses mesures relatives aux collectivités territoriales

La loi de programmation des finances publiques 2018/2022 a pour objectifs de réaliser 13 milliards d'économie pour ramener la dette des collectivités territoriales à 5,4 points de PIB en 2022 au lieu de 8,6 points en 2017. Les grandes collectivités devront limiter leurs dépenses de fonctionnement pour générer un excédent budgétaire de 0,8 point de PIB. L'article 10 du PLPFP limite à 1,2 % l'évolution des dépenses de fonctionnement par an, en tenant compte des budgets annexes. Un dispositif de contractualisation est mis en place avec les grandes collectivités (régions, départements, métropole de Lyon, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 150 000 hab. et communes de plus de 50 000 hab.).

L'endettement est un point de vigilance avec le suivi spécifique d'un ratio (encours de la dette/ capacité d'autofinancement brute ou épargne de gestion exprimée en nombre d'années). Pour les communes de plus de 10 000 hab. et les EPCI de plus de 50 000 hab., le plafond de référence serait de 11 à 13 ans. Si la commune dépasse ce plafond, elle devra présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur ses perspectives financières pluriannuelles et la trajectoire à suivre.

En septembre dernier, l'État a lancé un grand plan d'investissement à hauteur de 57 milliards dont 10 pour les collectivités qui s'engagent dans la transition énergétique, les compétences et l'emploi, l'innovation, le numérique et la compétitivité.

Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales

- Fin de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) mais maintien du dispositif d'écrêtement pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant.
- Baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) de 15,5% pour le bloc communal.
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est fixée à 665 M€ soit 18 % de moins qu'en 2017.
- Maintien de la péréquation horizontale avec le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).
- Un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale, qui devrait permettre à environ 80 % des ménages d'être dispensés du paiement de la taxe d'habitation.
- Une rénovation de la fiscalité du patrimoine avec la mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique (*flat tax*) à 30 % sur les revenus du capital.
- La création de l'impôt sur la fortune immobilière et la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).
- Des mesures en faveur de la transition écologique et énergétique :
 - la prorogation de la période d'application du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2018, afin d'assurer la continuité du soutien public à la rénovation énergétique des logements jusqu'à la mise en place d'un mécanisme alternatif plus efficient ;
 - le rapprochement de la fiscalité applicable au gazole et à l'essence ;
 - la modification du barème du malus automobile.
- Des mesures en faveur du logement :
 - la prorogation pour quatre années, soit jusqu'au 31 décembre 2021, du dispositif "Pinel", recentré sur les zones les plus tendues ;

- la prorogation et le recentrage du prêt à taux zéro (PTZ) pour les logements neufs sur les zones les plus tendues et le recentrage du PTZ pour les logements anciens sur les zones les moins tendues afin de promouvoir la réhabilitation de logements dans ces zones.
- La baisse du taux normal de l'impôt sur les sociétés (IS) de 33,3 % aujourd'hui à 25 % en 2022.
- La baisse du taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en 2018 et sa suppression à compter de janvier 2019.
- La suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) en compensation de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) pour les agents et les salariés du secteur public ou parapublic.
- L'introduction d'un jour de carence pour la prise en charge des congés de maladie des personnels du secteur public.
- Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés (8 580 € au lieu de 5 030 €).

1.3 Niveau d'épargne 2017 et marges de manœuvre 2018 de la Ville de Tarare (hors budget eau)

	2014	2015	2016	2017
Total des recettes réelles de fonctionnement	13 576 492 €	12 999 219 €	13 124 485 €	12 684 677 €
<i>dont recettes exceptionnelles (77) à déduire</i>	360 684 €	130 971 €	497 218 €	12 049 €
Recettes réelles de fonctionnement	13 215 808 €	12 868 248 €	12 627 267 €	12 672 628 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 495 787 €	11 143 204 €	10 354 396 €	10 691 946 €
Epargne brute	1 720 021 €	1 725 044 €	2 272 871 €	1 980 682 €
Charges d'intérêt (66)	294 400 €	220 599 €	247 638 €	240 168 €
Epargne de gestion courante	1 425 621 €	1 504 445 €	2 025 233 €	1 740 514 €
Remboursement du capital de la dette (16)	802 530 €	862 983 €	642 430 €	764 225 €
Réaménagement de la dette avec refinancement	0 €	0 €	0 €	12 825 €
Epargne nette	623 091 €	641 461 €	1 382 802 €	963 464 €

Les montants annoncés pour 2017 sont provisoires dans l'attente du compte de gestion.

Le budget 2017 a été réalisé conformément aux prévisions budgétaires.

Entre 2014 et 2016, la maîtrise des dépenses a permis une baisse des dépenses de 1 141 391 €. En 2017, l'épargne brute diminue seulement de 337 550 € alors que, à elles seules, les charges de personnel (+ 263 467 €) ont augmenté pour plusieurs raisons :

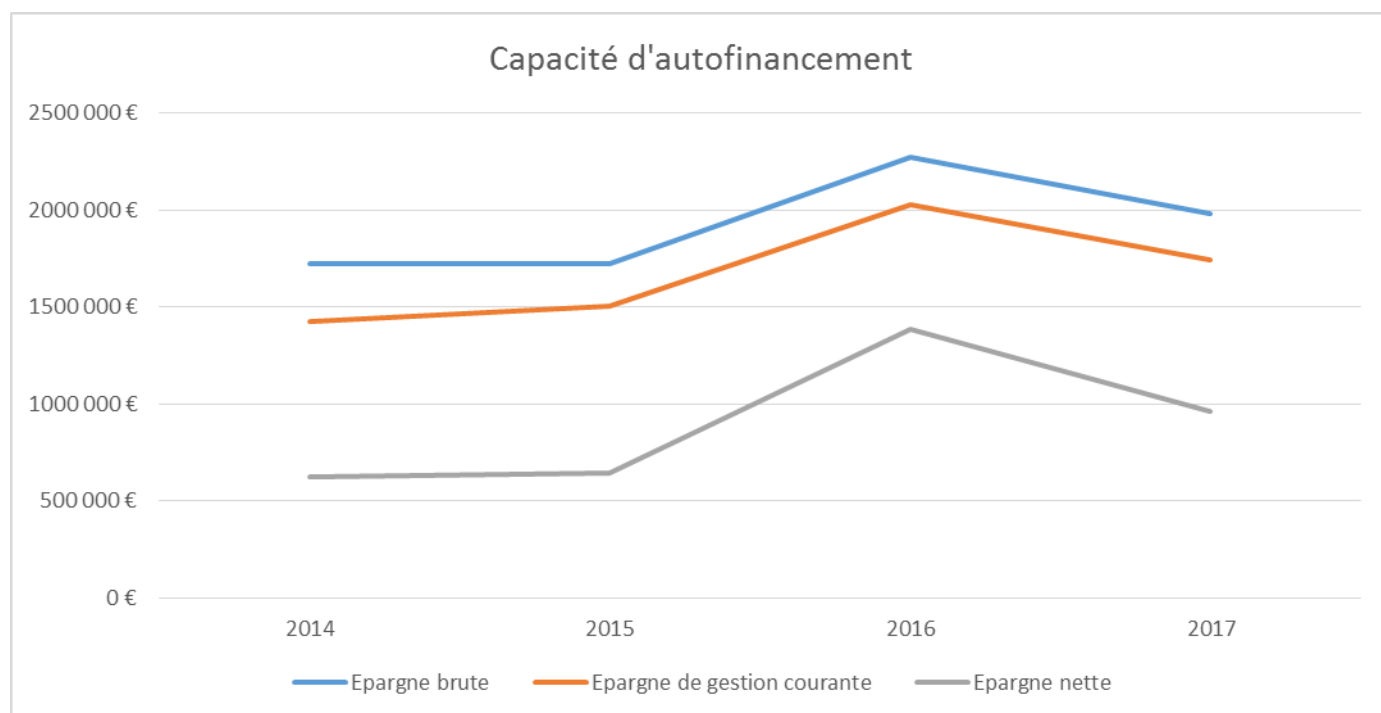
- le recrutement de deux policiers municipaux en cours d'année,
- les augmentations de cotisations sociales,
- le protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui a conduit au reclassement tous les agents,
- le glissement vieillesse et technicité (GVT).

De plus, des admissions en non-valeur de créances irrécouvrables (loyers impayés de Canevaflor + 84 406 €) n'étaient pas prévues.

En 2017, la Ville a commencé le remboursement du capital de l'emprunt contracté en 2016 (2 M€) auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a refinancé une partie de sa dette, ce qui a fait diminuer d'autant l'épargne nette.

Au final, l'épargne nette rejoint un bon niveau en 2017, supérieur aux années 2014 et 2015, avec une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en subissant le moins possible la baisse des dotations de l'État.

L'autofinancement s'élèverait ainsi à 963 464 €, ce montant représente les ressources disponibles de la Commune pour investir après paiement des charges d'emprunt.



L'exécution du budget de 2017 permettrait de dégager un excédent de fonctionnement de 4 601 894,30 €. Il sera proposé au conseil municipal de prélever, sur cet excédent, les crédits nécessaires pour financer le déficit d'investissement qui s'élèverait à 3 004 602,35 €.

	Exécution du budget Ville
dépenses de fonctionnement 2017	10 691 946,43 €
recettes de fonctionnement 2017	12 684 677,45 €
résultat 2017	1 992 731,02 €
report du résultat de fonctionnement 2016	2 609 163,28 €
résultat global de fonctionnement 2017	4 601 894,30 €
dépenses d'investissement 2017	6 952 163,16 €
recettes d'investissement 2017	2 522 236,21 €
résultat 2017	- 4 429 926,95 €
report du résultat d'investissement 2016	4 161 701,13 €
résultat global d'investissement 2017	- 268 225,82 €
restes à réaliser en dépenses	2 767 981,21 €
restes à réaliser en recettes	31 604,68 €
solde des restes à réaliser	- 2 736 376,53 €
Résultat d'investissement avec RAR	- 3 004 602,35 €
Résultat global de l'exercice	1 597 291,95 €
Affectation proposée du résultat	
R002 en fonctionnement	1 597 291,95
R1068 en investissement	3 004 602,35

Les montants annoncés sont provisoires dans l'attente du compte de gestion.

2. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

2.1 Recettes de fonctionnement

Fiscalité : les conséquences de la réforme de la TH pour Tarare

La loi de finances 2018 prévoit le dégrèvement de la taxe d'habitation pour la majorité des contribuables. Cette réforme serait progressive et échelonnée sur trois ans : en 2018, 30 % de la cotisation serait dégrévée, puis 65 % en 2019 enfin 100 % en 2020.

Pour l'année 2018, le montant du dégrèvement serait calculé à partir des taux et des abattements pratiqués en 2017.

Les éventuelles augmentations de taux ou modifications de la politique des abattements ne seraient pas compensées par l'État mais supportées par le contribuable.

En 2017, Tarare compte 4 687 foyers fiscaux, dont 899 exonérés soit 19,18 %. Dès 2018, 91,73 % des contribuables devraient voir baisser leur impôt de 30 %.

En 2020, 100 % des contribuables seraient exonérés.

Les communes conservent leur pouvoir sur les taux et sur les abattements.

En termes de lisibilité budgétaire, les crédits du chapitre 73 « Impôts et taxes » baisseront alors que ceux du chapitre 74 « Dotations et participations » augmenteront.

D'après les services fiscaux, les bases qui seront notifiées fin mars devraient comporter deux lignes pour la taxe d'habitation, une ligne « contribuables », une ligne « dégrévés », ce qui permettra de calculer la compensation de l'État à inscrire au chapitre 74.

Pour le budget primitif, le produit de la taxe d'habitation 2018 serait égal au produit de 2017, soit 1 400 454 €. Une décision modificative sera prise en cours d'année pour ajuster les chapitres 73 et 74, une fois les bases connues et le montant de la compensation de l'État notifiée.

Évolution des recettes fiscales :

	2014	2015	2016	2017	2018*
Bases effectives TH	8 030 958 €	8 319 573 €	8 064 868 €	8 185 000 €	8 185 000 €
Produit perçu TH	1 374 097 €	1 423 479 €	1 379 899 €	1 400 454 €	1 400 454 €
Bases effectives TFPB	10 251 278 €	10 559 140 €	10 457 105 €	10 629 000 €	10 629 000 €
Produit perçu TFPB	2 465 532 €	2 539 473 €	2 514 934 €	2 556 275 €	2 556 275 €
Bases effectives TFNB	38 049 €	38 081 €	40 402 €	40 500 €	40 500 €
Produit perçu TFNB	26 174 €	26 196 €	27 793 €	27 860 €	27 860 €
Total perçu	3 865 803 €	3 989 148 €	3 922 625 €	3 984 589 €	3 984 589 €

*prévisionnel

Ainsi, malgré la réforme de la taxe d'habitation, le budget devrait présenter des ressources fiscales constantes. Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition en vigueur depuis 2014 :

- taxe d'habitation : 17,11 %
- taxe foncière sur bâti : 24,05 %
- taxe foncière sur non bâti : 68,79 %.

Concours de l'État : les modifications du calcul de la dotation globale de fonctionnement et des règles de péréquation

La dotation globale de fonctionnement comporte trois éléments :

- La dotation forfaitaire,
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU),
- La dotation nationale de péréquation (DNP).

Depuis 2014, les communes participent au redressement des finances publiques. Une contribution est prélevée sur leur dotation forfaitaire.

La loi de finances pour 2018 supprime la contribution à la réduction des déficits publics mais maintient le mode de calcul de l'écrêtement : 1 % des recettes réelles de fonctionnement de 2016.

La dotation forfaitaire devrait s'établir à 1 060 435 €.

La participation des collectivités les plus fragiles à l'effort de redressement des finances publiques a justifié, pour en diminuer les effets financiers, une augmentation des dotations de péréquation verticale que sont la DSU et la DNP de 2014 à 2017.

Il n'en sera plus de même pour 2018, la DSU et la DNP progresseront deux fois moins vite.

Elles devraient s'établir ainsi :

- DSU : 1 452 690 €
- DNP : 127 382 €.

A priori la DGF pour 2018 devrait se monter à 2 640 507 €, soit une perte de plus de 60 000 € par rapport à 2017.

	2014	2015	2016	2017	2018 *	Evolution 2014/2018
Dotation forfaitaire	1 888 328 €	1 600 150 €	1 337 791 €	1 191 435 €	1 060 435 €	-43,84%
<i>Dont contribution au redressement des finances publiques</i>	97 270 €	240 203 €	247 700 €	120 049 €	0 €	
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	887 807 €	1 074 493 €	1 290 087 €	1 396 818 €	1 452 690 €	63,63%
Dotation nationale de péréquation	77 264 €	92 717 €	98 999 €	116 865 €	127 382 €	64,87%
TOTAL DGF	2 853 399 €	2 767 360 €	2 726 877 €	2 705 118 €	2 640 507 €	-7,46%

*prévisionnel

La loi de finances pour 2018 propose aussi un élargissement de l'assiette des variables en incluant désormais la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) mise en œuvre depuis 2011 et figée à hauteur de 551 643 € pour Tarare.

À compter de 2018, la DCRTP sera affectée par un taux de minoration de 15,5 %. On peut l'estimer à 466 138 €, soit une perte de 85 505 € pour Tarare.

Pour ce qui concerne la péréquation horizontale, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) serait figé au niveau de 2017, soit 136 214 €.

Autres recettes de fonctionnement

Outre les dotations de l'État, le système de péréquation et le produit de la fiscalité locale directe évoqués ci-dessus, d'autres ressources de fonctionnement existent :

- Les produits des services (chapitre 70) qui comprennent entre autres les redevances pour le périscolaire, les loisirs, la culture, les concessions de cimetière, l'occupation du domaine public... Ces produits devraient s'élever pour 2017 à plus de 422 000 € (+ 18,75 % par rapport au budget primitif (BP)) au regard de l'exécution du budget 2017 et de la dynamique des services.
- À ce jour, l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire de la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien se montent à 2 136 908 €.

2.2 Dépenses de fonctionnement

Subventions

Une enveloppe stable de 1 130 000 € est allouée chaque année aux associations.

De plus, la Ville participera pour 2018 au fonctionnement :

- du SMDIS (contribution incendie) à hauteur de 178 378 €
- du CCAS pour 140 000 €

Personnel

En 2017, les dépenses de personnel représentent 54,72 % des dépenses réelles de fonctionnement, part classique pour une commune de la strate 10 000 / 20 000 habitants.

Pour 2018, la commune va perdre le bénéfice des dispositifs d'emplois aidés (210 500 €). Fin 2017, la commune employait 9 agents dans le cadre de ces dispositifs.

Fin 2018, il ne restera que 2 adultes-relais, 1 CAE et 1 emploi d'avenir (fin de contrats entre 2019 et 2020).

En 2018, les cotisations sociales patronales changent :

- Pour les titulaires, la cotisation maladie diminue de 11,5 % à 9,88 % pour absorber l'allocation compensatrice de hausse de CSG (+ 1,7 %) des agents (opération neutre tant pour les agents que pour la collectivité)
- Pour les non-titulaires, la cotisation maladie augmente de 12,89 % à 13 % pour compenser la perte de la cotisation salariale. La cotisation ASSEDIC diminue, elle, de 6,45 % à 5 %.

Enfin, les avancements d'échelon et de grade des agents pour 2018 conduiraient à un coût pour la collectivité de 18 686 € (GVT).

	2014	2015	2016	2017
Nombre de fonctionnaires	134	133	131	129
Nombre de contractuels	11	12	6	13
Nombre d'emplois aidés	11	14	12	9
TOTAL EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE	156	159	149	151
Hommes (fonctionnaires)	53	58	58	55
Femmes (fonctionnaires)	81	75	73	74
Nombre de travailleurs handicapés	7	8	6	11
Temps non complet (fonctionnaires)	8	6	5	3
Nombre de départs	9	16	6	7
Nombre d'arrivées	6	11	5	8
1 ^e demande disponibilité			3	1
Catégorie A	14	11	11	12
Catégorie B	13	15	15	12
Catégorie C	78	111	111	118
Emploi fonctionnel	1	1	1	1
Collaborateur de cabinet	1	1	1	1
Filière administrative	29	28	30	31
Filière technique	71	68	67	67
Filière sociale	14	13	14	16
Filière sportive	2	2	1	1
Filière culturelle	8	8	8	6
Filière animation	8	9	12	14
Filière police municipale	2	2	3	5
Emplois non cités	3	3	0	0
Dépenses de personnel	5 710 115,30 €	5 746 988,16 €	5 586 363,41 €	5 849 830,27 €
Traitement indiciaire fonctionnaires			2 687 163,45 €	2 762 852,86 €
Nouvelle bonification indiciaire			22 387,59 €	22 127,95 €
NBI nombre de bénéficiaires			31	32
Régime indemnitaire			300 708,37 €	339 848,24 €
Montant rémunéré heures supplémentaires			62 563,28 €	67 570,72 €
Nombre d'agents concernés			54	62
Nombre d'heures rémunérées			3855	3848
Avantages en nature (nb d'agents)	100	85	84	84
<i>véhicule de fonction</i>	1	1	1	1
<i>logements de fonction</i>	11	12	11	10
<i>repas</i>	8	9	5	5
<i>assedic (part salariale prise en charge par la commune)</i>	80	63	67	72
Montants des avantages en nature	53 610,87 €	55 980,60 €	30 520,57 €	29 530,72 €
<i>véhicule de fonction</i>	2 328,36 €	2 328,36 €	2 328,36 €	1 589,90 €
<i>logements de fonction</i>	34 518,70 €	38 197,40 €	16 095,02 €	15 509,36 €
<i>repas</i>	4 807,00 €	4 068,75 €	3 341,70 €	3 192,00 €
<i>assedic (part salariale prise en charge par la commune)</i>	11 956,81 €	11 386,09 €	8 755,49 €	9 239,46 €
Temps de travail (selon accord RTT applicable depuis le 1 ^{er} janvier 2002)	1607h/an	1607h/an	1607h/an	1607h/an

Autres dépenses

Le chapitre 011 regroupe les charges de gestion courante, son évolution depuis le début du mandat est la suivante :

	2014 (réalisé)	2015 (réalisé)	2016 (réalisé)	2017 (voté)	2017 (réalisé)	Ecart 2017/2014	Proposé 2018	Ecart voté 2018/2017
Chapitre 011 Charges à caractère général	3 721 252 €	3 438 550 €	2 774 751 €	2 888 872 €	2 776 672 €	-25,38%	2 923 538 €	1,20%

Un effort soutenu de réduction des charges de gestion courante est fait depuis 2014. En quatre ans, ces dépenses ont été réduites de plus de 25 %.

Par exemple, des économies ont pu être faites sur les achats avec une renégociation des contrats, la suppression de certaines prestations devenues obsolètes (compteurs d'eau...), une vigilance sur les consommations de fluides, et d'une manière générale une plus grande responsabilisation du personnel dans la gestion quotidienne.

Le plan d'efficacité des politiques publiques et des services (Peps), conçu pour anticiper la baisse des dotations de l'État sans impact déstabilisant sur le fonctionnement de la Ville, joue son rôle.

2.3 Investissement

Dettes de la Ville (hors budget eau) au 31 décembre 2017 :

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen
Emprunts	15	9 729 016 €	2,22 %

Prêteur	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	51,88 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19,40 %
CREDIT AGRICOLE	13,27 %
SFIL CAFFIL	7,33 %
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	5,18 %
DEXIA CL	2,93 %
Ensemble des prêteurs	100,00 %

En 2016, la Ville a profité du contexte bancaire favorable, pour anticiper ses besoins de financement en contractant deux emprunts, l'un auprès de la Caisse d'Épargne pour 4 000 000 € au taux fixe de 2,29 % et l'autre auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour 2 000 000 € à taux zéro. Ces opérations ont permis de figer les taux au bon moment.

En 2017, la Ville a refinancé une partie de sa dette - deux emprunts de la Banque populaire à taux variable- auprès de la Banque postale à hauteur de 742 175 € sur 14 ans, avec un taux fixe de 1,37 %.

À noter que 100 % de la dette est classée A1 selon la charte de bonne conduite Gissler.

Dette consolidée

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Budget principal								
Capital Restant Dû au 31 décembre	13 176 006	12 063 881	6 803 735	5 898 408	5 035 425	10 506 066	9 729 016	8 929 516
Remboursement en capital de la dette	1 134 695	1 122 221	893 822	802 440	862 983	642 430	764 225	799 500
Refinancement de la dette sur fonds propres							12 825	
Intérêts de la dette en cours	249 824	353 889	275 442	294 400	220 599	247 638	240 168	208 000
Budget Eau								
Capital Restant Dû au 31 décembre	809 990	1 141 929	999 067	875 743	741 146	655 700	568 978	498 878
Remboursement en capital de la dette	127 316	132 779	142 862	123 328	134 597	85 446	86 722	70 100
Intérêts de la dette en cours	30 419	21 687	26 150	33 957	26 433	23 379	17 865	18 545
Budget Assainissement								
Capital Restant Dû au 31 décembre	1 236 184	1 113 701	1 490 390					
Remboursement en capital de la dette	121 845	122 483	126 170	76 554				
Intérêts de la dette en cours	26 916	23 693	15 565	57 420				
Budget Teintureries								
Capital Restant Dû au 31 décembre			4 093 627	3 872 137				
Remboursement en capital de la dette			214 993	221 490				
Intérêts de la dette en cours			20 910	148 680				
Dettes tous budgets								
Capital Restant Dû au 31 décembre	15 222 180	14 319 511	13 386 819	10 646 288	5 776 571	11 161 766	10 297 994	9 428 394
Remboursement en capital de la dette	1 383 856	1 377 483	1 377 847	1 223 812	997 580	727 876	863 772	869 600
Intérêts de la dette en cours	307 159	399 269	338 067	534 457	247 032	271 017	258 033	226 545

Capacité de désendettement.

La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale se calcule en années, le 31 décembre sur la base du compte administratif de la manière suivante :

Encours de la dette au 31/12/2017 / Épargne brute = 4,91 années.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la Ville pour rembourser l'intégralité de sa dette en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. La situation devient dangereuse quand ce ratio se situe entre 11 et 13 ans.

L'extinction de la dette communale est prévue pour 2036.

Programme pluriannuel d'investissement (PPI)

La priorité du budget 2018 sera donnée aux investissements avec la poursuite des grands projets du mandat :

- la réhabilitation du théâtre et du caveau,
- la requalification de la Plata,
- et des abords des opérations inscrites dans la convention Anru,
- la fin de l'aménagement des abords de l'hôpital,
- la requalification des espaces publics du centre-ville et de la RN7,
- la poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments publics,
- la création de deux maisons de quartier,
- et le réaménagement de l'école de la Plaine.

PLAN PRURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2015/2020	COUT ACTUALISE	SUBVENTIONS ACTUALISEES	DEPENSES REALISEES 2015-2017	SUBVENTIONS ENCAISSEES 2015-2017	DEPENSES A REALISER 2018-2020	SUBVENTIONS A VENIR 2018-2020
Terrain de l'hôpital	835 774 €	350 476 €	835 774 €	350 476 €		
Ecole Radisson (fin de l'opération)	157 992 €	0 €	147 048 €		10 944 €	
Requalification des espaces publics et de la RN7	1 800 000 €	1 067 859 €	81 239 €	24 941 €	1 722 864 €	1 029 743 €
Acquisition copropriété Plata	397 432 €	356 276 €	397 432 €	356 276 €		
Abords opérations ANRU	643 569 €	1 099 145 €	401 988 €	970 863 €	241 581 €	128 282 €
Requalification de la Plata (avant démolition)	2 013 839 €		2 013 839 €			
Requalification de la Plata (après démolition)	2 400 000 €	1 247 000 €		133 700 €	2 400 000 €	1 113 300 €
Réhabilitation de façades	479 109 €	60 479 €	179 109 €	60 479 €	300 000 €	
Vidéoprotection	246 974 €	81 709 €	146 974 €	51 709 €	100 000 €	30 000 €
Informatisation services municipaux	355 286 €	0 €	355 286 €			
Réhabilitation du CML	100 282 €	0 €	100 282 €			
Réhabilitation du théâtre et du caveau	6 955 611 €	2 610 000 €	3 386 904 €	714 827 €	3 568 707 €	1 895 173 €
Travaux des abords de l'hôpital	912 000 €	80 000 €	760 310 €	71 980 €	153 524 €	8 020 €
Accessibilité	800 000 €	75 250 €	148 547 €		651 453 €	75 250 €
Acquisitions foncières via EPORA	365 899 €	0 €	365 899 €			
Maisons de quartier	234 691 €	0 €	64 691 €		170 000 €	
Besoins des services (entretien des bâtiments et voirie)	5 282 170 €	687 825 €	2 882 170 €	537 825 €	2 400 000 €	150 000 €
TOTAL PPI	23 980 628 €	7 716 018 €	12 267 492 €	3 273 075 €	11 719 073 €	4 429 768 €
EMPRUNT		6 000 000 €		6 000 000 €		0
FCTVA		2 780 035 €		760 035 €		2 000 000 €
TAM		226 229 €		106 229 €		120 000 €
PRODUITS DES CESSIONS		1 398 000 €		490 000 €		908 000 €
BESOIN EN AUTOFINANCEMENT		5 860 346 €		1 638 153 €		4 261 305 €
	23 980 628 €	23 980 628 €	12 267 492 €	12 267 492 €	11 719 073 €	11 719 073 €

Crédits d'investissement pluriannuels

Par délibération du 26 septembre 2016, le conseil municipal a créé trois autorisations de programme (AP) avec ouverture de crédits d'investissement pluriannuels, pour trois opérations phare inscrites au PPI.

Au vu des réalisations, les autorisations de programme nécessitent d'être révisées :

- « Réhabilitation du théâtre municipal », dans son montant à la hausse,
- « Requalification des espaces publics du centre-ville et de la RN7 » dans son montant à la baisse et dans sa durée (prolongation jusqu'en 2019),
- et « Aménagement des abords de l'hôpital » dans sa durée jusqu'en 2018.

Il sera nécessaire au moment du vote du budget primitif de délibérer sur ces modifications.

Intitulé de l'AP	AP			Montant des crédits de paiement					
	AP votée	Révision de l'exercice	Total cumulé	CP antérieurs réalisés en 2016	CP ouverts en 2017	CP réalisés en 2017	CP engagés en 2017 reportés en 2018	Nouveaux CP en 2018	Restes à financer sur 2019
1- Réhabilitation du théâtre municipal	6 500 000 €	261 431 €	6 761 431 €	788 752 €	3 211 248 €	2 403 973 €	807 276 €	2 761 431 €	
2- Requalification des espaces publics du centre ville et de la RN7	2 000 000 €	-200 000 €	1 800 000 €	36 317 €	1 367 151 €	40 820 €	174 203 €	900 000 €	648 661 €
3- Aménagement des abords de l'hôpital	950 000 €	-38 000 €	912 000 €	27 419 €	931 931 €	730 785 €	103 524 €	50 000 €	

Les AP ont débuté le 1^{er} octobre 2016, après le PPI.

2.4 Projets de budget primitif 2018 et de budget annexe eau.

Projet de budget primitif de la Ville pour 2018

Le projet de budget primitif pour 2018 qui pourrait vous être proposé s'élèverait en dépenses et en recettes réelles (hors opérations d'ordre) à 20 749 824 € contre 22 560 255 €, soit une baisse de 8,02 %, avec une priorité donnée aux investissements pour 8 700 257 €.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	NOUVEAUX CREDITS 2018	RECETTES FONCTIONNEMENT	NOUVEAUX CREDITS 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 923 538,00	013 ATTENUATION DE CHARGES	65 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	6 172 000,00	70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	420 000,00
014 ATTENUATION DE PRODUIT	5 000,00	73 IMPOTS ET TAXES	7 575 552,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 695 778,00	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	4 072 760,91
66 CHARGES FINANCIERES	208 000,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	80 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00	76 PRODUITS FINANCIERS	4 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	11 019 316,00	TOTAL RECETTES REELLES	12 229 312,91
002 RESULTAT REPORTE		042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	70 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 102 288,86	002 RESULTAT REPORTE	1 597 291,95
042 OPERATIONS D'ORDRE (amort. + PV + VNC)	775 000,00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	13 896 604,86	TOTAL FONCTIONNEMENT	13 896 604,86
DEPENSES INVESTISSEMENT	RAR 2017 + NOUVEAUX CREDITS 2018	RECETTES INVESTISSEMENT	RAR 2017 + NOUVEAUX CREDITS 2018
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	799 500,00	AFFECTATION DU RESULTAT	3 004 602,35 €
INVESTISSEMENTS	8 700 257,85	TAM	40 000,00 €
PRISE DE PARTICIPATION	150 000,00	FCTVA	820 000,00 €
DEPENSES IMPREVUES	80 750,13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 326 842,59 €
TOTAL DEPENSES REELLES	9 730 507,98	TOTAL RECETTES REELLES	7 191 444,94 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	70 000,00	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	775 000,00
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	268 225,82	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 102 288,86
TOTAL INVESTISSEMENT	10 068 733,80	TOTAL INVESTISSEMENT	10 068 733,80 €

Projet de budget primitif de l'eau pour 2018

Le projet de budget primitif pour l'eau en 2018 tel qu'il est présenté ci-dessous permettrait de réaliser un peu plus de 380 000 € d'investissement.

Le résultat de fonctionnement de 2017 serait de 153 720,74 €.

Il sera proposé de prélever sur cet excédent la somme de 95 077,65 € pour financer le déficit d'investissement, estimé à 15 689,25 € et les restes à réaliser de 2017 de 79 388,40 €.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	NOUVEAUX CREDITS 2018	RECETTES FONCTIONNEMENT	NOUVEAUX CREDITS 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	196 579,75	70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES	155 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	18 544,79	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	310 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	215 124,54	TOTAL RECETTES REELLES	465 000,00
002 RESULTAT REPORTE		042 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	10 235,43
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	152 116,51	002 RESULTAT REPORTE	58 643,09
042 OPERATIONS D'ORDRE	166 637,47		
TOTAL FONCTIONNEMENT	533 878,52	TOTAL FONCTIONNEMENT	533 878,52
DEPENSES INVESTISSEMENT	RAR 2017 + NOUVEAUX CREDITS 2018	RECETTES INVESTISSEMENT	RAR 2017 + NOUVEAUX CREDITS 2018
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	70 100,00	CREANCES DIVERSES (TVA)	63 561,39 €
INVESTISSEMENTS	381 368,34	AFFECTATION DU RESULTAT	95 077,65 €
TOTAL DEPENSES REELLES	451 468,34	TOTAL RECETTES REELLES	158 639,04 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 235,43	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	166 637,47
041- OPERATIONS PATRIMONIALES	63 561,39	041- OPERATIONS PATRIMONIALES	63 561,39
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 689,25	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	152 116,51
TOTAL INVESTISSEMENT	540 954,41	TOTAL INVESTISSEMENT	540 954,41 €

La dette du budget annexe de l'eau est composée de trois emprunts auprès de deux établissements bancaires, Caisse d'Épargne et Dexia, avec un taux d'intérêt moyen de 3,46 % (renégociation à venir).
Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève à 568 978 €.